

MAIRIE DE BONNES
Charente
Code Postal 15390
Tél 05.45.98.51.74
Fax 05.45.98.60.92
mairiebonnes@wanadoo.fr

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

2016 N°

L'an deux mil seize, le mardi 07 juin, le Conseil municipal de la Commune de BONNES, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur BEGUERIE Stéphane, Maire.

Date de la convocation : 03 juin 2016.

Présents : Mesdames NYZAM Fabienne, LALANCE Ghislaine, WLOCZYSIK Catherine
Messieurs DE GUILLEBON olivier, FAURE Jean-Claude, CHATENET Fabrice, AUTHIER Adrien, PASQUAUD Roland

Excusés : Monsieur REID Derek et Madame MARTIN Sandrine

Absent : néant.

Monsieur AUTHIER Adrien a été désigné secrétaire de séance.

OBJET : PROJETS INSTALLATION D'EOLIENNES

Monsieur le Maire donne lecture au conseil du courrier des Maires envoyé au Préfet de la Dordogne concernant les projets d'installation d'éoliennes dans la forêt de la Double.

Les maires des communes font part de leur vive inquiétude concernant les projets éoliens et considèrent que la forêt est un atout fragile qu'ils entendent protéger et s'interrogent sur les contraintes que les éoliennes font peser sur l'intervention des canadais.

Après avoir délibéré :

Vote favorable pour les projets éoliens : 1,

1 abstention

et 7 avis défavorables.

Le conseil municipal donne un avis défavorable aux différents projets d'installation d'éoliennes dans la forêt de la Double et autorise Monsieur le Maire à adresser un courrier dans ce sens au Préfet de la Dordogne.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.
Pour copie conforme.
Affiché le 17 juin 2016

BONNES, le 17 juin 2016

Le Maire



S. BEGUERIE



MAIRIE
DE
BONNES
Charente

BONNES,
Le 17 juin 2016

Code Postal 16390

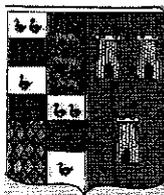
Tél. 05 45 98 51 74

Fax. 05 45 98 60 92

mairiebonnes@wanadoo.fr

site internet bonnes.fr

M. le Préfet de la Dordogne
2 Rue Paul Louis Courier
24000 Périgueux



Objet : Projets installation éoliennes

Monsieur le Préfet,

Le conseil municipal et moins même tenons à vous faire part de notre vive inquiétude concernant les nombreux projets d'installation d'éoliennes dans la forêt de la Double. Nous considérons que la forêt est un atout dont vous connaissez la fragilité et que nous entendons protéger.

Nous sommes extrêmement préoccupés par de tels projets qui touchent la Double périgourdine, le premier concernant 5 éoliennes de 182 mètres de haut à Saint-Aulaye-Puymangou et Parcoul-Chenaud, mais aussi ceux prévus dans l'ensemble du massif forestier de la Double incluant les trois départements de Charente, Charente Maritime et Gironde.

Nous nous interrogeons plus particulièrement sur **les contraintes que les éoliennes font peser sur l'intervention des Canadairs**. Nos administrés sont en effet très sensibles à l'efficacité de ces Avions Bombardiers d'Eau comme ils ont pu l'observer au cours de plusieurs interventions ces dernières années et très récemment (Saint-Christophe de Double, Médillac, Saint-Romain en 2015).

Au regard de ces interventions, il nous apparaît clairement que, quelle que soit l'ampleur des moyens de la lutte au sol, l'appui des moyens aériens est décisif en forêt, surtout en présence de résineux, et nous considérons que leur mise en œuvre ne doit en rien être gênée par des installations géantes.

Le Conseil d'Etat a rendu un arrêt en ce sens le 23 décembre 2015 en approuvant la décision du préfet du Gard de refuser un projet éolien pour ce motif.

Ces projets sont de plus très contestés localement pour de nombreuses autres raisons, dont la gêne pour le tourisme vert alors que nos administrés, sensibles au développement des énergies renouvelables, souhaitent des projets adaptés à nos territoires et porteurs d'emplois locaux.

Nous espérons pouvoir compter sur vous pour ne pas autoriser ces projets d'éoliennes industrielles dont l'emplacement est manifestement inadapté.

Nous vous prions de bien vouloir agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de nos sentiments les plus respectueux.

Le Maire

S. BEGUÉRIE

